



Compte rendu Comité technique ministériel

27 mai 2021

La réunion du comité technique ministériel du 27 mai 2021, est présidée par Sophie Delaporte, secrétaire générale du ministère.

L'Alliance du Trèfle est représentée par Olivier Lapôte, Frédérique Lucas, Franck Cayssials et Annick Pinard.

Sophie Delaporte rappelle que ce comité technique ministériel exceptionnel se réunit pour évoquer deux sujets relatifs à l'enseignement agricole, pour lesquels le Guichet Unique a apporté une réponse : la prime d'équipement informatique pour les enseignants et le RIFSEEP des emplois d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles.

Par ailleurs quelques questions diverses restées en suspens lors du dernier comité technique ministériel seront également évoquées.

Examen des points à l'ordre du jour

1- Avis sur les projets de textes relatifs à la création d'une prime d'équipement informatique allouée aux personnels enseignants ou exerçant des fonctions d'enseignement relevant du ministre chargé de l'agriculture et à son montant

Xavier Maire, chef du service des ressources humaines, rappelle que cette prime d'équipement informatique de 176€ brut est une mesure déclinée du « Grenelle de l'Éducation », appliquée au ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (MEJS), et transposée au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) (voir documents).

Le Guichet Unique (constitué de représentants des ministères en charge des Finances et de la Fonction Publique) a donné un avis positif, sauf malheureusement pour les enseignants documentalistes, même si la DGAFP a reconnu la justesse du raisonnement du MAA, pour lesquels l'administration tente de trouver une autre solution. En effet les professeurs documentalistes du MAA assurent du face à face avec les élèves et des heures de cours en BTSA et bac pro, exigeant préparation et évaluation qui nécessitent un équipement informatique.

L'Alliance du Trèfle souhaite que les enseignants documentalistes bénéficient de cette prime et ne comprend pas cette distinction qui, de plus, vu leur effectif limité, et en conséquence le faible coût supplémentaire engendré, n'a pas de sens. Elle validera l'attribution de cette prime, même si le montant reste faible eu égard au coût réel du matériel informatique.



Les organisations syndicales évoquent également :

- l'attribution d'une prime d'équipement informatique pour les formateurs, agents contractuels sur budget,
- le retard de cette mesure par rapport au MEJS,
- l'application au MAA d'autres mesures déjà mises en œuvre au MEJS : prime d'attractivité et revalorisation des conseillers principaux d'éducation.

Sophie Delaporte indique que le MAA n'a pas la main sur le montant de la prime qui a été fixé en interministériel avec le même montant que pour les enseignants du MEJS.

Si la prime d'équipement informatique arrive tard par rapport au MEJS, c'est dû au temps passé par le MAA à porter une demande plus large qu'au MEJS, incluant les enseignants documentalistes, dont le MAA reconnaît pleinement la spécificité et leur pleine appartenance à l'activité d'enseignement. Si le MAA avait fait la demande sur le même périmètre que le MEJS, le décret serait sorti plus tôt. Le Guichet Unique n'a pas reconnu la spécificité des enseignants documentalistes du MAA mais Sophie Delaporte confirme que l'administration espère trouver une solution.

Xavier Maire indique que le MAA a déposé une demande auprès du Guichet Unique pour la prime d'attractivité. Une réponse devrait être apportée prochainement.

Pour la revalorisation des conseillers principaux d'éducation, le travail reste à faire.

Pour Luc Maurer, directeur général adjoint de la DGER, la transposition des mesures du « Grenelle de l'Éducation » au MAA concerne les seuls enseignants titulaires. Pour les formateurs, dont l'employeur est l'EPLEFPA, il va voir avec la directrice générale s'il est pertinent d'envoyer un message d'incitation aux conseils d'administration des EPLEFPA.

Les projets de décret et d'arrêté (voir les documents) sont soumis au vote.

Une organisation syndicale propose un projet de décret amendé par suppression des termes : « à l'exception des professeurs de la discipline de documentation » à la fin du premier paragraphe de l'article 1 (ce qui permet de faire bénéficier les enseignants documentalistes de la prime d'équipement informatique).

Sophie Delaporte propose de mettre aux voix le projet initial de décret de l'administration, ainsi que le projet amendé, en indiquant que, compte tenu de la réponse du Guichet Unique, le projet de décret amendé ne pourra pas être signé en interministériel. Elle attire aussi l'attention sur les risques encourus en cas de vote défavorable sur le projet initial.

Le projet de décret amendé (avec les enseignants documentalistes) recueille 10 votes favorables (dont celui de l'Alliance du Trèfle) et 5 abstentions.

Le projets de décret initial (sans les enseignants documentalistes) et d'arrêté, pour lesquels un vote conjoint avait été demandé par la secrétaire générale, recueillent 6 votes favorables (dont celui de l'Alliance du Trèfle), 6 votes défavorables et 3 abstentions.

2 -Avis sur le projet d'arrêté RIFSEEP pour les emplois d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles

Xavier Maire présente le projet d'arrêté RIFSEEP pour les emplois d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles (voir les documents).

Une note de service détaillant la bascule dans le RIFSEEP et les modalités de gestion sera publiée prochainement. La mise en œuvre du RIFSEEP sera rétroactive au 1^{er} septembre 2020.

Par courrier du 6 mai 2021, le ministre avait annoncé aux organisations syndicales la validation par le Guichet Unique et souligné le fort investissement des cadres bénéficiant de ce statut d'emploi pendant la crise sanitaire.

L'Alliance du Trèfle, comme d'autres organisations syndicales, se satisfait du résultat obtenu, après de longues discussions parfois mouvementées avec l'administration. Elle souligne le travail de l'administration pour aboutir à ce résultat. Pour elle, il faut désormais assurer le suivi de ce statut, de sa charte de gestion et de la mise en œuvre du RIFSEEP.

Les organisations syndicales évoquent également :

- l'implication du ministre dans le dossier,
- les critères et la nécessité de transparence sur l'attribution du CIA,
- la révision de l'arrêté « liste » (arrêté du 14 novembre 2019 fixant la liste des emplois d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles),
- l'urgence de la mise en place une réunion de suivi de ce statut d'emploi, afin de trouver les outils pour le rendre plus attractif. L'enjeu est de défendre l'enseignement agricole sur le long terme qui se voit concurrencer par des structures privées (par exemple le projet Hectar).
- la revendication d'un statut de corps, qui existe pour les directeurs au MEJS.

Sophie Delaporte remercie les organisations syndicales pour leur reconnaissance du travail effectué par l'administration pour aboutir à ce résultat. Elle les remercie pour avoir contribué à l'élaboration de l'argumentaire porté par le ministre.

Un groupe de travail est prévu pour assurer le suivi du statut et la révision de l'arrêté « liste » est en cours.

Sur la demande d'un statut de corps, elle indique que l'époque actuelle n'est pas à la création de nouveaux corps, certains étant même supprimés. Pour elle, le ministre a porté la demande RIFSEEP à très haut niveau politique et il n'aurait sûrement pas réussi avec un statut de corps, orthogonal par rapport aux politiques actuelles.

Le projet d'arrêté RIFSEEP est soumis au vote.

Le projet d'arrêté reçoit 6 votes favorables (dont celui de l'Alliance du Trèfle) et 9 abstentions.

Questions diverses

➤ Subventions à l'AURI (restaurant site Barbet de Jouy)

L'AURI a reçu deux subventions pour compenser les nouvelles charges liées à la crise du COVID et la baisse de fréquentation du restaurant (de 36 000€ et 100 000€). Ces sommes ont pu être versées suite à des dépenses moindres sur certaines lignes comptables.

➤ Économies réalisées sur la ligne « déplacements » et utilisation

Les économies réalisées sur les déplacements et les frais de représentation liées à l'épidémie de Covid sont d'environ 800 000€ pour l'administration centrale. Elles ont permis d'abonder la ligne informatique (achat d'ordinateurs) et de renforcer le nettoyage et le gardiennage.

Pour les services déconcentrés (DRAAF et DAAF...), les économies sont de l'ordre de 50 % en métropole et 30 % pour l'Outre-Mer.

➤ Réforme de la haute fonction publique et devenir du corps des ingénieurs généraux de l'agriculture (IGA)

Sophie Delaporte indique que si les trois inspections générales interministérielles doivent disparaître, rien n'est arrêté à ce stade pour les inspections ministérielles et services équivalents (CGAAER).

Le projet d'ordonnance prévoit une garantie d'indépendance et d'impartialité qui doit s'appliquer à la nouvelle structure qui se substitue aux trois inspections générales interministérielles, le MAA souhaite qu'elle s'applique aussi au CGAAER. Le chantier réglementaire sur les statuts susceptible d'impacter le corps des IGA et d'autres corps de hauts fonctionnaires est prévu début 2022.

➤ Soutien de demandes relatives aux avancements et aux promotions par les organisations syndicales

Les lignes directrices de gestion ne prévoient pas de modalités d'intervention des organisations syndicales.

Les organisations syndicales peuvent déjà signaler des situations particulières sur les boîtes fonctionnelles des bureaux de gestion, et le MAA va organiser une réunion entre chaque organisation syndicale et le service des ressources humaines à une date à préciser (début juillet ?).

L'Alliance du Trèfle rappelle que les listes des agents promouvables n'ont toujours pas été transmises aux organisations syndicales afin qu'elles puissent faire remonter des erreurs identifiées, et ce, alors que les entretiens professionnels se terminent.

L'administration enverra rapidement les listes des promouvables et le calendrier des rencontres sur les avancements- promotions.

➤ Rémunération des contractuels et des vacataires - Cumul d'emplois

Luc Maurer précise que les formateurs, agents contractuels sur budget d'établissement, sont affiliés dans leur activité courante à l'IRCANTEC. S'ils interviennent comme vacataires, dans le cadre de formations par exemple, ils relèvent d'un autre régime et ne sont pas alors affiliés à l'IRCANTEC.

Virginie Farjot, sous-directrice du développement professionnel et des relations sociales, indique que les agents du MAA peuvent exercer, en plus de leur activité principale, des fonctions à titre accessoire, avec une autorisation de l'autorité hiérarchique, et dans le cadre du cumul d'emplois.

La déontologie est « dense » et une note de service paraîtra sur ce sujet d'ici l'été pour clarifier les situations.

➤ Projet HECTAR

Luc Maurer indique que ce projet, privé et hors contrat, de centre de formation d'entrepreneurs agricoles, prévoit d'accéder au BPREA par formation professionnelle et apprentissage. Il vise un public de personnes en reconversion ou en recherche d'emploi. Il ne disposera pas de formateurs à temps plein et recherchera des partenariats avec des formateurs exerçant ailleurs.

L'administration centrale n'a pas à donner d'avis et cet établissement ne recevra pas de dotation, ni d'aide particulière.

Sur le fond, il lui semble étonnant qu'il y ait tant de promotion pour ce projet alors que l'enseignement agricole sait faire la même chose depuis longtemps.

Cela renforce la nécessité de mieux communiquer sur l'enseignement agricole, notamment avec le soutien prévu par le Plan de relance.

➤ Professeurs agrégés

Laurent Belleguic, sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération, indique que les professeurs agrégés peuvent devenir inspecteurs et accéder au statut d'emploi, ouvert à leur corps.

Les organisations syndicales constatent qu'il est difficile pour les professeurs agrégés d'accéder à la classe exceptionnelle dans l'enseignement supérieur et qu'ils repartent souvent au MEJS en fin de carrière, faute d'attractivité de leur carrière au MAA.